

De nouvelles dispositions fiscales en faveur du GPL depuis le 1^{er} janvier 2017



"En 2017, rouler au GPL" : une bonne résolution pour les particuliers et les entreprises.

Solution de mobilité alternative classée "Crit'Air 1", les véhicules GPL bénéficient d'un plus grand nombre d'avantages fiscaux et économiques. Autant de dispositions qui, ensemble, constituent un véritable **bonus pour développer la mobilité durable au GPL auprès des particuliers et entreprises.**

Les avantages du GPL



Un véhicule GPL émet jusqu'à 20% de moins de CO₂ qu'un véhicule essence et pratiquement pas de particules ou de Nox. Les véhicules gaz sont classés en Crit'Air 1, soit la classification la plus vertueuse située juste derrière les véhicules « zéro émission », et ce quelque soit leur date de première immatriculation. Avec cette vignette Crit 'Air 1, les véhicules GPL peuvent rouler même en cas de restrictions de circulation.

En France, près de 210 000 véhicules roulent au GPL. C'est le plus gros parc roulant de voitures propres.

Plus de 1 750 stations proposent du GPL sur l'ensemble du territoire.

Le prix GPL s'affiche en moyenne à 0,70€ le litre* et permet, selon l'ADEME, de réaliser environ 27% d'économie** sur le coût annuel de carburant comparé à un véhicule essence. Un véhicule GPL est moins cher qu'un véhicule diesel. Le coût d'entretien est équivalent à celui d'une voiture essence et plus faible que celui d'un véhicule diesel.

2017 : de nouveaux avantages fiscaux & économiques pour le GPL

Pour les particuliers & professionnels

Carte grise gratuite dans encore plus de régions :

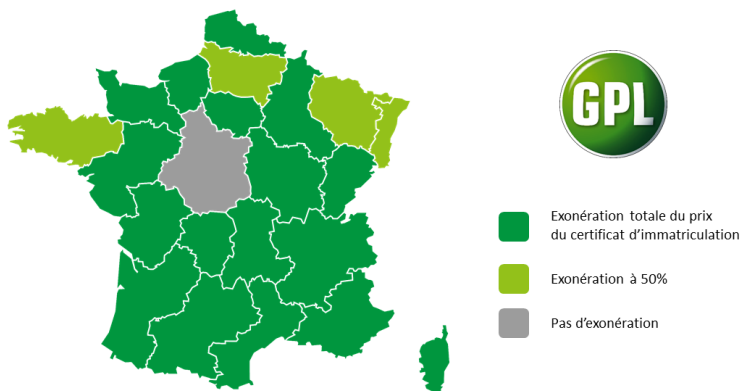
De nouvelles régions accordent gratuitement le certificat d'immatriculation aux véhicules GPL dans le cadre de leurs politiques d'amélioration de la qualité de l'air. Dorénavant, les véhicules GPL sont également exonérés à 100% de certificat d'immatriculation en :

- Provence-Alpes-Côte d'Azur
- ainsi qu'en Rhône-Alpes, en Haute-Normandie, Poitou-Charentes & Languedoc-Roussillon pour favoriser une mobilité plus durable.



Désormais les véhicules GPL bénéficient de la gratuité de la carte grise dans la quasi-totalité des régions (hors Centre Val de Loire) et d'une réduction de 50% en Bretagne, Alsace, Lorraine et Picardie.

TARIF DES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION GPL



- **Stationnement** : de nombreux parkings et collectivités offrent des réductions spécifiques. **Classés en Crit'air 1, qu'importe l'année d'immatriculation du véhicule, les véhicules GPL peuvent bénéficier de conditions de stationnement et circulation privilégiés.**

Et en plus, pour les professionnels :

- **TVA** : récupération totale de la TVA sur le GPL, et à présent déductibilité de la TVA sur les achats essence en complément
- **La nouvelle mesure la plus attendue par les entreprises est l'exonération de TVS (Taxe sur les Véhicules de Société)** : les véhicules GPL qui émettent moins de 110g de CO₂/km sont exonérés de TVS durant les deux premières années de mise en circulation. Elle vise à faire baisser le nombre de véhicules Diesel qui constituent aujourd'hui 95 % du parc des flottes d'entreprises.

La fiscalité, et en particulier la TVS, est l'un des principaux critères pris en compte par les gestionnaires de flottes automobiles pour le choix d'un type de carburant. Elle est un levier important pour diversifier le mix des flottes automobiles et développer la part des énergies alternatives. Cette mesure devrait efficacement inciter les gestionnaires de flottes automobiles à diversifier, à moindre coût, la motorisation de leur parc tout en répondant aux objectifs de réduction de CO₂, de polluants du type NO_x et particules (d'autant plus avec le développement des biogaz comme le BioGPL) et d'optimisation de leur RSE.

Le GPL est une solution d'avenir immédiatement disponible. C'est une réponse environnementale et économique face aux nouveaux enjeux de la mobilité.

2017 devrait donc être l'année du renouveau en matière de motorisation dans les flottes entreprise et des particuliers, et surtout celle de la diminution sensible des parcs diesel au profit des énergies propres dont le GPL.

** Prix moyen en 2016 – Source : MEEM

** Sur la base d'une consommation de 6l/100km pour le véhicule essence et de 7.5l/km pour le véhicule GPL et pour un kilométrage annuel de 15 000 km – Source Ademe.

A propos du Comité Français du Butane et du Propane

Association de loi 1901, le Comité Français du Butane et du Propane (CFBP) est l'organisation professionnelle de la filière des GPL. Le CFBP représente la filière auprès des différents acteurs politiques et économiques français. En partenariat avec les instances nationales, européennes et internationales, le CFBP contribue à l'élaboration des règles et des normes qui régissent l'exploitation et l'utilisation des GPL. Le CFBP informe le public et les différents services et industries liés aux GPL sur les utilisations et avantages des gaz butane, propane et du GPL carburant sur la sécurité et sur les activités de la profession.

Pour plus d'informations : www.gpl.fr



Retrouvez le CFBP sur Twitter : [@energieGPL](https://twitter.com/energieGPL)